



2014

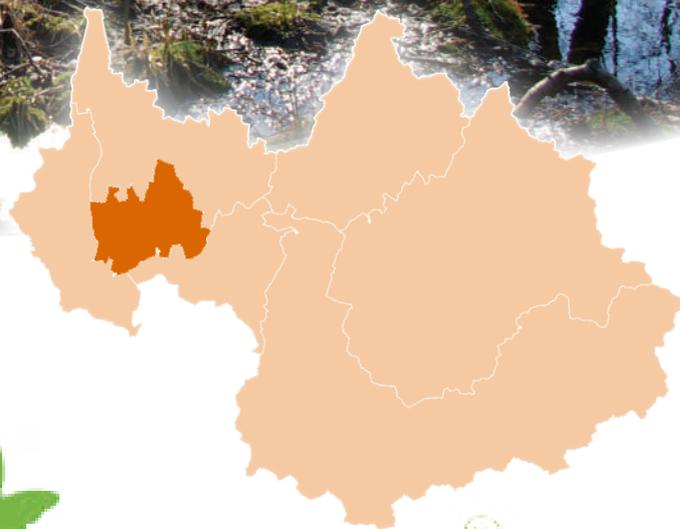
Marais du Lavet

Novembre

Synthèse du plan de gestion en faveur de la biodiversité



Commune de Saint - Sulpice
Département de la Savoie



Un programme de gestion pour préserver la biodiversité



La biodiversité *constitue une richesse fondamentale pour l'humanité. Elle est omniprésente dans notre quotidien à travers notre alimentation, notre santé, notre cadre de vie. Avec l'épuisement des matières premières non renouvelables, elle constitue l'essentiel des ressources disponibles pour les générations futures. Elle est aussi une source de découverte scientifique, d'inspiration artistique et d'activités pédagogique ou de loisir.*

Les conservatoires d'espaces naturels

assurent la gestion et la conservation de sites naturels riches de biodiversité. Ils sont des partenaires techniques créés pour préserver ce patrimoine et aider les collectivités et les usagers à le faire. Leurs compétences et leur objectivité leur donnent la possibilité de travailler avec les acteurs des espaces naturels et de les associer à cette démarche au travers de comités. Pour un conservatoire, la biodiversité constitue une ressource précieuse du territoire, un élément participant au développement durable.

Un plan de gestion *est un état des lieux sur la base duquel sont programmés des opérations de gestion ou de non intervention si c'est préférable, afin de préserver au mieux le patrimoine naturel répertorié. Restauration des écoulements, débroussaillage, entretien par fauche ou pâturage, mise en place de panneaux d'information si nécessaire, suivi scientifique des milieux, surveillance des espèces en danger... Il ne remet pas en cause les usages traditionnels du site qui sont souvent à l'origine des richesses du lieu.*

La gestion proposée sur le site du Lavet

résulte d'une analyse scientifique et technique produite par le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie. Ce document fait le bilan de la biodiversité du site et synthétise les objectifs et les actions proposées : il est une référence que chaque acteur du projet peut consulter pour comprendre les interventions réalisées.

Intervenir sur le marais du Lavet

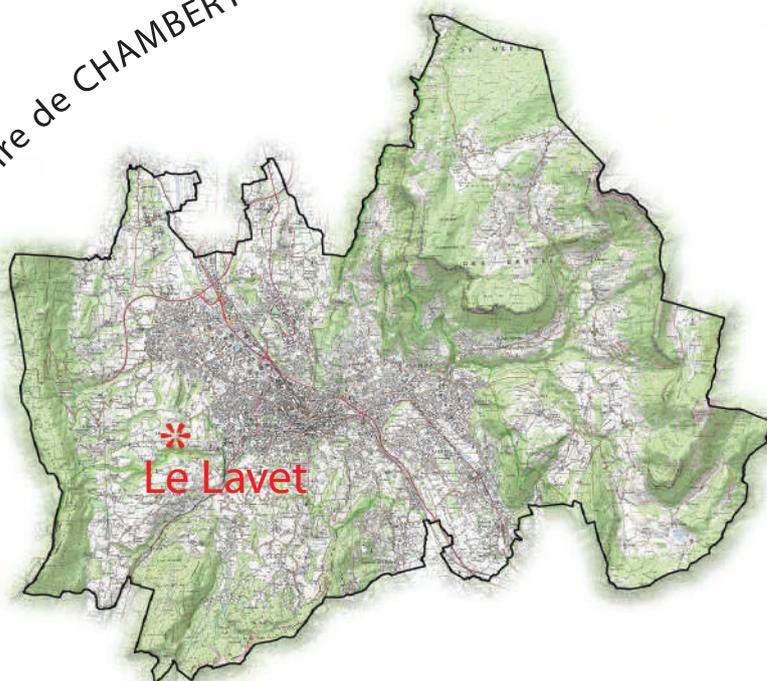
Origine du projet

Au bas de la commune de Saint Sulpice et dominant l'agglomération Chambérienne, se situe un plateau agricole ponctué de plusieurs zones humides. Le marais du Lavet est le plus important d'entre eux. D'une superficie de 2,5 ha, non fauché depuis plusieurs décennies, ce site présente aujourd'hui une dominante de milieux humides arbustifs et forestiers. L'environnement de cette zone humide est essentiellement constitué de milieux agricoles avec une dominante de prairies.



Site géré par le CEN Savoie, les premiers travaux ont débuté en 2013. Sa gestion est une action entreprise dans le cadre du Contrat de bassin versant du Lac du Bourget porté par le Cisalb*.

Territoire de CHAMBERY



Le marais : un abri pour les amphibiens

Identifié dès les années 1980 comme "zone écologique d'intérêt", ce marais abrite la plus grande zone de reproduction d'amphibiens de ce versant de la chaîne de l'Épine. La proximité d'une route à forte circulation occasionne une importante mortalité des amphibiens en période nuptiale. Des opérations de sauvegardes sont réalisées chaque année à cette période par les associations locales de protection de la nature.

Le rôle du comité de Suivi

Le comité de suivi est un lieu d'échanges où l'ensemble des acteurs et usagers du site participe à la construction et la mise en oeuvre du projet de préservation proposé par le Conservatoire. Il permet par les échanges d'information d'optimiser les synergies et d'aplanir des incompatibilités avec d'autres projets concernant le site, ainsi que de sensibiliser les exploitants et usagers voisins sur la fragilité de ce milieu et des espèces qu'il héberge.

* Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget

Une histoire d'hommes...

Une dynamique de fermeture des milieux

La photo aérienne de 1971 montre un marais aux trois-quarts encore ouvert mais visiblement en cours d'abandon à en juger par l'apparition de quelques buissons visibles en zone ouverte. La zone centrale se retrouve intégralement boisée 42 ans plus tard en 2013.

L'évolution du marais depuis 150 ans peut être résumée ainsi :

Plan d'eau -> Marais à blache fauché -> Fourrés humides de saules et bourdaines -> Aulnaie glutineuse -> Chênaie-Frênaie.

La blache ?

C'est le nom donné aux herbes palustres (carex ou laïches, phragmites ou roseaux...) qu'on utilisait alors comme litière ou pour pailler les chaises. Elle est également appelée "foin des marais". A l'époque on ne disposait pas de paille de céréales en quantité suffisante et la blache

était une ressource précieuse. Aujourd'hui cette pratique est tombée en désuétude, ce qui explique en partie l'abandon du marais.

Usages et loisirs

L'urbanisation s'est peu développée avec la construction de trois ou quatre résidences particulières dans le proche environnement. En ce qui concerne le bassin versant immédiat, on observe une disparition des vergers et des haies, ainsi qu'une reconversion importante des prairies en champs de céréales et en plantations de sapins. En remontant plus haut dans le temps, le marais était utilisé par les riverains comme patinoire au tournant du XIXème siècle.

Comme toutes les zones abandonnées, le marais du Lavet présente quelques zones de dépôts sauvages de déchets. La zone humide en elle-même ne fait plus l'objet d'aucune exploitation traditionnelle (fauche, coupe de bois) depuis plusieurs décennies.



1971



2013

Photos avant - après
1971 - 2013

marais
inondé

Histoire, usages
et dynamique actuelle

Une nature exceptionnelle

Zoom sur les amphibiens

Plusieurs centaines de **grenouilles rouges** provenant des milieux forestiers environnant (Forezan, La Dhuy, bois des Charbonnières...) viennent pondre sur ce site tous les ans au mois de février-mars dans les zones en eau des milieux forestiers et des prairies humides.

L'attractivité du site pour cette espèce donne lieu à des écrasements importants. Une opération bénévole de sauvegarde a été mise en place par l'Association "Patrimoine Sauvage".

Le **crapaud commun** utilise également le site comme lieu de ponte mais en petits effectifs. Il est également victime d'écrasement.

Le **triton palmé**, le **triton alpestre**, la **salamandre tachetée** sont des espèces observées sur le site, mais avec des effectifs moindres.



Grenouille rousse



Crapaud commun

Autres espèces à forte valeur patrimoniale

Flore

Deux espèces protégées ont été trouvées sur le marais : le **Séneçon des marais** et la **Gagée jaune**.

Une petite population de Séneçons des marais se maintient sur le site en dehors de toute gestion sur un habitat favorable sur une petite étendue. Il est relativement fréquent dans les marais du bassin versant du lac, parfois en population dense.

La Gagée jaune, présente en limite du site, est ici en situation « abyssale » pour la Savoie (espèce plutôt montagnarde). Sa présence traduit une exploitation extensive des prairies proches du bassin versant.



Triton alpestre



Gagée jaune

Reptiles

La **Couleuvre à collier** et surtout la **Couleuvre vipérine** sont présentes. Cette dernière espèce est particulièrement menacée en Savoie où elle fait parfois l'objet de destruction en raison de sa ressemblance avec la Vipère aspic.



Couleuvre vipérine



Séneçon des marais

Un projet pour les cinq années à venir

Enjeux

Colonisation forestière

Celle-ci aboutit à une diminution et une fragmentation significatives des parties ouvertes des zones humides. Ce processus réduit la capacité d'accueil de nombreuses espèces non forestières.

Enclavement par l'intensification des terres alentours, augmentation du trafic, urbanisation isolant l'habitat des amphibiens...

Rejet de fertilisant

L'apport de fertilisant par ruissellement est une atteinte à ne pas négliger sur le site : il entraîne une banalisation de la flore, un impact sanitaire sur les têtards...

Objectifs

L'objectif prioritaire est le rétablissement de conditions de vie acceptables pour la population d'amphibiens, mais les autres éléments patrimoniaux forts seront aussi pris en compte : oiseaux, flore, habitats forestiers...

Habitats

Conservation de l'aulnaie-frênaie à reine des prés, de la Chênaie-Frênaie à primevère élevée, de vieux arbres à cavités...

Amélioration de :

- l'aulnaie glutineuse jeune : l'objectif sera de laisser évoluer le taillis actuel vers une aulnaie mature ;
- la magnocariçaies (grands carex) à laîche élevée : un contrôle de l'avancée des ligneux, saules, bourdaines en lisière de boisement devra être réalisé. Une fauche périodique de la blache sera nécessaire ;
- la prairie de fauche maigre : l'amélioration de cet habitat naturel passe ici par le maintien de cette prairie, si possible sans fertilisation.

Flore

Pour le séneçon des marais et la gagée jaune l'objectif est de conserver une population viable. Cela passe par la préservation d'un habitat favorable : une magnocariçaie ouverte pour le séneçon et une prairie de fauche maigre pour la gagée.

Faune

Pour les amphibiens, l'objectif est de conserver un site de reproduction en connexion avec les boisements et bosquets du plateau. Les opérations de sauvetage doivent être poursuivies ou pérennisées par un ouvrage de franchissement.

Pour les reptiles et oiseaux du marais, il est nécessaire de raisonner à l'échelle du réseau de zones humides, et donc de préserver les connexions.

Afin de mieux connaître la biodiversité présente sur le site du Lavet, il existe un objectif d'amélioration des connaissances de différents groupes (coléoptères, champignons, micromammifères...).



Actions

Les actions programmées sont la déclinaison « concrète » des objectifs de gestion : elles peuvent être a priori réalisées dans les 5 ans de la durée du plan de gestion sur les parcelles où le Conservatoire a obtenu la propriété ou l'usage.

Obtenir la maîtrise foncière / d'usage des terrains : La maîtrise foncière ou d'usage sur les secteurs prioritaires permet de gérer au mieux les espaces qui présentent de façon avérée ou potentielle des habitats ou des espèces patrimoniales. Le marais du Lavet a fait l'objet d'une animation foncière en 2011. Le périmètre d'animation foncière prédéfini est de 2.6 ha, situé en totalité sur la commune de Saint-Sulpice. Il regroupe 4 parcelles, relevant de 4 comptes de propriété. A ce jour deux conventions ont été signées pour 11 ans, période reconductible par reconduction tacite, sur près de 1.8 ha.

Amélioration des connaissances, suivis écologiques : l'objectif est de connaître les espèces présentes et d'évaluer l'état de conservation des espèces les plus menacées.

Suivis scientifiques : un suivi d'état du milieu (inventaire de la flore, vérification du maintien des zones en eau...), un suivi des populations d'espèces (comptage des amphibiens, veille sanitaire...), ainsi qu'un suivi de l'effet de la gestion (vérification de l'absence d'espèces invasives) sont prévus.

Travaux de restauration d'un site de reproduction pour les amphibiens : construction d'un seuil amovible au niveau de l'exutoire du marais pour conserver l'eau durant la période de reproduction et de croissance des amphibiens et permettre une mise à sec certaines années en fin de saison pour rendre accessible le marais lors des travaux.

Travaux d'entretien :

- Au niveau du traitement de la végétation, il s'agit d'intervenir sur le secteur de la magnocariçaie (grands carex). L'objectif est double : contenir l'avancée des bosquets de saules depuis la lisière et permettre un renouvellement du séneçon des marais par un rajeunissement de la litière. La méthode proposée est un broyage sans exportation ou une fauche automnale avec exportation de la blache.

- Au niveau de la gestion hydraulique, en cas de pose d'un seuil, il s'agit d'enlever les batardeaux deux semaines avant la fauche. De même avant toute opération de bucheronnage qui devra intervenir de novembre à février. Pour la gestion de la faune il est prévu de petits aménagements pour les reptiles et les micromammifères : tas de bois en sous-bois, solarium, murgers, nichoirs, enlèvement de déchets divers...

Conservation des boisements : la non intervention est à préconiser pour toutes les zones de boisements du site, même jeunes.

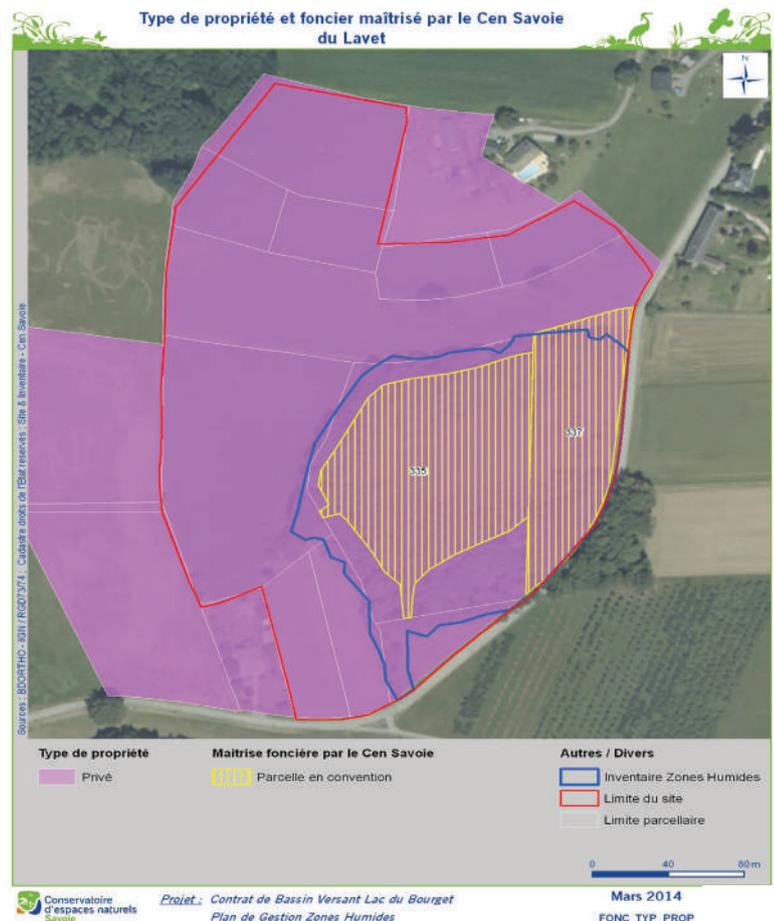
Actions pédagogiques et communication :

Les abords immédiats du site le long de la route au moment de la migration des amphibiens font l'objet d'une fréquentation momentanée qui justifierait une limitation de la vitesse et une signalétique temporaire. En cas de réalisation d'un aménagement pérenne de type "crapauduc", il pourrait être prévu la réalisation d'un panneau explicatif en sous bois, le long de la D916.

Evaluation

Le Conservatoire appréciera l'efficacité des opérations de gestion (restauration et entretien) sur la faune et la flore (menacées ou non) afin d'en évaluer l'efficacité et d'en ajuster/modifier, le cas échéant, les modalités.

L'efficacité de la gestion passera également par la concrétisation des améliorations proposées à l'échelle du paysage : maintien des connectivités écologiques et des éléments de diversité (zones humides, haies, arbre à cavité...).



Que pouvez-vous faire pour favoriser la réussite de ce projet ?

- Contribuer à transmettre cette information.
- Signaler au Conservatoire des espaces naturels de Savoie toute observation liée aux espèces mentionnées dans ce document.
- Apporter votre point de vue lors des réunions des comités de suivi.
- Mettre à disposition certaines de vos photographies du site.
- Nous signaler tout problème, toute difficulté susceptible de nuire au projet.

Ce document est une synthèse du plan de gestion 2013-2022
Si vous souhaitez des informations plus détaillées, n'hésitez pas à en faire la demande.
Vous pouvez également retrouver la documentation du CEN Savoie via le site :
www.gemina.fr



réseau
des conservatoires
d'espaces naturels
de Rhône-Alpes

CONTACT

Philippe FREYDIER
p.freydier@cen-savoie.org
Tél. 04 79 25 20 32

CEN Savoie
Le prieuré
BP 51

73372 LE BOURGET-DU-LAC Cedex
www.cen-savoie.org

Avec la participation de :



Programme réalisé grâce au soutien financier de :

